



Bangkok Airways a remporté son procès contre la municipalité de Koh Samui, lui permettant de récupérer des paiements d'impôts foncier d'une valeur de 117 millions de bahts. Dans son verdict, La Thaï Cour Centrale des taxes a ordonné à la municipalité de Koh Samui de rembourser quatre années de paiement d'impôts majorés des intérêts légaux à la compagnie aérienne.

La municipalité de Koh Samui a imposé un taux annuelle de 12,5 % de taxes foncières sur les versements annuels d'un fonds immobilier lancé par Bangkok Airways en 2006, à travers lequel Bangkok Airways a loué l'aéroport international de Samui au fonds de propriété et, par la suite, ce fonds de propriété a loué en retour l'aéroport avec un bail de 30 ans à Bangkok Airways pour en assurer la gestion.

La Cour a totalement rejeté l'évaluation de ces taxes, au motif que le fonds immobilier faisait partie d'une opération de financement, plutôt que la location d'une propriété.

Le cabinet d'avocats international Baker & McKenzie représentant Bangkok Airways a déclaré "Il s'agit d'une affaire marquante, car elle crée un précédent sur la façon dont les fonds immobiliers peuvent être évalués par les gouvernements municipaux et fournit des motifs pour les autres contribuables, qui emploient le mécanisme de financement identique ou similaire, afin de contester la base d'évaluations fiscales futures sur leurs fonds liés à la propriété. Le résultat de cette affaire pourrait également faire bénéficier à notre client un montant de 38 millions de bahts chaque année au cours de la période des 30 ans de location du fonds de propriété"

La municipalité de Koh Samui devrait faire appel de cette décision prochainement.

[Voir article sur Nationmultimedia.com](http://Nationmultimedia.com)

et sur www.bakermckenzie.com